

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 février 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3442)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD192

présenté par
Mme Gaillard, rapporteure

ARTICLE 3 TER

Après l'alinéa 13, insérer l'alinéa suivant :

« 3° *bis* (nouveau) L'article L. 411-5 est abrogé. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l'article 59 *bis* AB.